

DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Nom UE : Activité d'intégration professionnelle

Code UE : 2-1

Département : Santé	
Cursus : Master sciences infirmières	Orientation : /
Implantation : HELB Ilya Prigogine – Campus : Érasme et Woluwe Téléphone secrétariat : 02 560 28 11	
Cycle : 2 Bloc d'études : Master 1 Situation dans la formation : 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 7	Unité d'enseignement pré-requise : Non Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : Non Volume horaire/an : 170h/an Nombre de crédits ECTS : 14 Obligatoire ou optionnel : obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : Herpelinck P.	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Baudewyns V., Herpelinck P., Orlandi S., Verschuren S., Tack J., Van Renterghem K., Veekman T., XXX
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Les compétences et capacités sont issues du Référentiel de Compétences rédigé par l'Académie de Recherche de l'Enseignement Supérieur (ARES). Celui-ci est construit sur base du modèle CanMeds et des compétences édictées par le CFAI. Groupe de travail Technique – Master en Sciences Infirmières – Référentiel de Compétences de l'infirmier de pratique avancée – 13 avril 2020	
Rôle Expert clinique	
C02. Porter un regard critique sur les pratiques	
<ul style="list-style-type: none"> - 02.1 / Analyser ses pratiques à la lumière des résultats de la recherche scientifique - 02.2 / Analyser les pratiques du système à la lumière des résultats de la recherche scientifique - 02.3 / Promouvoir la qualité et la sécurité des soins ainsi que la gestion des risques 	
Rôle Érudit	
C01. Actualiser les connaissances dans son milieu de pratique	
<ul style="list-style-type: none"> - 01.1 / Assurer une fonction de veille et de critique scientifique dans son domaine et à l'interface de plusieurs domaines - 01.3 / Contribuer à la formation et au coaching des professionnels infirmiers, des autres professionnels de santé, des étudiants 	
C02. Contribuer au développement de la science infirmière	
<ul style="list-style-type: none"> - 02.1 / Créer une dynamique locale pour la mise en œuvre de projets de recherche scientifique - 02.2 / Accompagner les étudiants et collègues infirmiers dans la réalisation d'un travail de recherche - 02.3 / Concevoir, mettre en œuvre et coordonner des projets locaux de recherche scientifique - 02.4 / Collaborer à des projets de recherches nationaux et internationaux - 02.5 / Communiquer les résultats de ses recherches lors d'événements scientifiques et dans la littérature scientifique 	

Rôle Acteur d'un développement professionnel :

C03. Promouvoir la profession infirmière

- 03.1 / Démontrer des pratiques cliniques, de leadership, de formation et de recherche exemplaires
- 03.2 / Participer à l'autorégulation de la profession
- 03.3 / Contribuer à travers ses activités à rendre la profession attractive et à en donner une image positive aux niveaux micro (patients), méso (organisation de soins) et macro (santé publique)

ARES, MSI Brussels, référentiel de compétences, Programme 2023 – 2024 Master en Sciences Infirmières – p 3 et 5.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE*

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

Pour l'AA 2-1-1: Stages (y compris séminaires, séminaire mémoire, simulation en santé, etc....) :

- Décrire la pratique infirmière avancée au départ d'observations et/ou d'entretiens,
- Utiliser des données objectives pour décrire cette pratique,
- Prendre de la distance vis-à-vis de ce qu'il a observé en évoquant un transfert vers sa future pratique,
- Se référer à un cadre théorique issu des sciences infirmières
- Maîtriser la langue française et utiliser un vocabulaire professionnel
- Réaliser un référencement correct
- Concevoir un projet de mémoire (identification d'une problématique, identification de la question de recherche, objectifs/hypothèse, proposition d'une méthode de recherche en respectant le cadre légal lié au domaine de la recherche

Pour l'AA 2-1-2: Travaux pratiques : méthodes quantitatives en science infirmière :

- Avoir une vision des domaines d'application des statistiques en science infirmière -
- Adopter une démarche systématique pour résoudre un problème donné (choix de la méthode, application, validation et interprétation des résultats obtenus)
- Déterminer en regard de sa question de recherche, ses objectifs et son hypothèse : le type de données à recueillir, la nature de celles-ci et la puissance d'échantillon nécessaire
- Concevoir sa base de données pour la collecte de données -
- Utiliser un logiciel statistique pour le traitement et la production de résultats
- Présenter ses résultats statistiques selon une forme adéquate (en fonction du type de données et de la nature des variables déterminées) et de les discuter

CONTENU SYNTHETIQUE

Stages d'observation permettant à l'étudiant de:

- Se questionner et de se familiariser avec les fonctions d'infirmier de Pratique Avancée
- Cerner les fonctions et rôles (de l'IPA) auprès de professionnels exerçant ce type de fonction transversale

Séminaires mémoire: accompagnement méthodologie à la rédaction d'un projet de mémoire

Travaux pratiques : méthodes quantitatives en science infirmière

METHODES D'APPRENTISSAGE

- Pratique clinique en milieu professionnel
- Portfolio
- Supervisions collectives
- Supervisions individuelles
- Travaux pratiques
- Séminaires
- Simulation en santé

SUPPORTS DE COURS

Support sur e-campus**	Obligatoire
Type de support : Portfolio stage, guide mémoire, supports de cours, logiciel statistique	Oui

L'existence de support de cours obligatoire ne dispense pas de la prise de note de l'étudiant.

MODALITES D'EVALUATION

Pour l'AA 2-1-1 : Stages (y compris séminaire mémoires, séminaires, simulation) :

- **Type d'évaluation : travail écrit / présentation orale**

1^{ère} session : rédaction d'un portfolio (dépôt sur ecampus) + présentation orale

2^{ème} session : rédaction d'un portfolio (dépôt sur ecampus) + présentation orale

Pour l'AA 2-1-2: Travaux pratiques : méthodes quantitatives en science infirmière :

1^{ère} session : Travail écrit

2^{ème} session : Travail écrit

- **Pondération spécifique à l'UE : 140 points**

- AA 2-1-1 : 120 points

Portfolio	Certificatif	70 %
Supervisions individuelles et collectives	Continu	30 %
Présentation individuelle	Certificatif	
Séminaires mémoire	Formatif (attention participation vivement conseillée)	

- AA 2-1-2 : 20 points

- **Mode de calcul de la note générale de l'UE si plusieurs AA :**

Case à cocher	Type de moyenne
X	Moyenne arithmétique
	Moyenne arithmétique pondérée
	Moyenne géométrique
	Moyenne géométrique pondérée
	Note absorbante***
	Évaluation intégrée
	Non évalué

* Définitions :

Article 15. - § 1^{er} du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences ;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné ; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes ;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154. Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf , la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. » Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154

**Un support obligatoire doit être mis en ligne sur e-campus, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).

*** Note absorbante : si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, alors la note de l'UE sera celle de l'activité d'apprentissage la plus basse.